

Honoraires location et cession

Commission HT

Type de transaction	montant
Fonds de commerce	10 %
Droit au bail	10 %
Location pure	30 % du loyer annuel
Droit d'entrée	10 %
Murs & Fonds	8 %
Frais de dossier	montant
Avocat	Nous consulter

Commission minimum de l'agence pour les transactions
5.000 € HT

Rémunération à la charge des acquéreurs, sauf convention différentes
entre les parties

Inter-cabinet : commission partagée à 50 %